

# ENGAGEZ-VOUS

## Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - CCI

<p><b>MISSION</b></p>	<p>La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne est un établissement public dont la fonction essentielle est de contribuer au développement économique des entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle participe à la gestion et la gouvernance d'équipements structurants pour notre tissu économique (aéroports de Lyon, Eurexpo, EM Lyon, etc.)</li> <li>• Elle est associée par le gouvernement et les autorités locales pour avis sur tous les sujets de développement économique et schémas d'urbanisme (SCOT, PLUH, etc.)</li> <li>• Elle accompagne les entreprises de leur création à leur transmission, en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/ reprise, innovation, financement, formation, international...</li> </ul> <p>Le Rôle de l'Elu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer le point de vue des chefs entreprises auprès des pouvoirs publics (Préfecture, collectivités territoriales, Etablissements publics ...)</li> <li>- Prendre position sur les sujets qui impactent la vie de l'entreprise (Travail dominical, PLUH, innovation, Transition numérique ..)</li> <li>- Représenter la CCI lors de différents évènements sur le Territoire ( aéroport, Eurexpo...)</li> </ul>
<p><b>COMPOSITION</b></p>	<p>Depuis le 1er janvier 2016, les CCI de Lyon, Saint-Etienne et Roanne ont fusionné au sein de la CCI Lyon Métropole.</p> <p>La CCI Lyon Métropole est composée de 3 délégations (Lyon, Saint-Etienne, Roanne).</p> <p>L'Assemblée Générale est composée de 100 membres élus et 50 membres associés pour les 3 délégations.</p> <p>73 membres élus siègent pour la délégation de Lyon, dont 39 sont également élus titulaires à la CCIR Auvergne Rhône Alpes.</p> <p>Pour la délégation de Lyon, 30 membres associés sont désignés par l'Assemblée Générale et sur proposition du bureau. Ils n'ont pas de voix délibérative en Assemblée Générale.</p>
<p><b>MODE DE DESIGNATION</b></p>	<p>Les membres titulaires sont élus, par leurs pairs, en fonction des catégories (industrie, Commerce, services) et sous-catégories le cas échéant, auxquelles ils appartiennent.</p> <p>Il s'agit d'un scrutin majoritaire plurinominal à un tour par vote par électronique exclusif.</p> <p>Les Membres associés sont désignés mais n'ont pas le droit de vote.</p>

<p><b>CONDITIONS D'ELIGIBILITE</b></p>	<p>Pour être éligible à la fonction d'Elus CCI, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être inscrit sur listes électorales de la CCI</li> <li>- Être immatriculé depuis au moins 2 ans au RCS au jour du dépôt des candidatures en préfecture</li> <li>- Pour les cadres : s'il n'est pas le représentant légal de l'entreprise, le candidat devra avoir l'accord signé de son employeur. Cette démarche se fait lors de la campagne <b>de mise à jour de la liste électorale</b>, et à l'aide du questionnaire CCI envoyé quelques mois avant les élections.</li> <li>- Être à jour de cotisation CPME</li> <li>- Avoir signé la charte d'engagement</li> </ul>
<p><b>DUREE DU MANDAT</b></p>	<p>5 ans - Mandature en cours 2002/2026 Prochaines élections oct/nov 2026</p>
<p><b>DISPONIBILITE</b></p>	<p>Une Assemblée Générale tous les mois (sauf période estivale)</p> <p>Participation à un ou plusieurs groupes de travail de la CCI : 1 réunion par mois par Groupe de Travail sur des Thématiques en lien avec l'actualité économique du territoire (mobilités, industrie, international, ZFE, etc...)</p> <p>Le temps requis pour assurer les mandats de représentation de la CCI dans les instances économiques du Territoire dépend des instances.</p>